

1. ORGANISATEUR

La ville de Douai (Hôtel de ville, CS 80836 59508 Douai cedex).

2. DATE DE L'ÉVÈNEMENT

La 5^e édition du Trail Urbain de Douai aura lieu le samedi 13 décembre 2025.

3. LIEU DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Le Trail Urbain partira de la place d'Armes et passera à l'intérieur ou aux abords des lieux publics et bâtiments emblématiques de la Ville pour revenir sur la place d'Armes où un ravitaillement sera proposé à partir de 19h.

4. DISTANCE

Environ 8 km (**marche ou course**). L'épreuve est non chronométrée et sans classement final.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 10 € par participant (âgé de 16 ans lors de l'inscription)
- 15 € pour 1 adulte + 1 enfant
- 20 € pour 1 adulte + 2 enfants
- 25 € pour 1 adulte + 3 enfants

Une autorisation parentale (fournie) sera exigée pour les participants mineurs. Les tarifs incluent la participation à l'évènement comprenant les visites, les animations et le ravitaillement.

Le parcours est accessible aux personnes à mobilité réduite : le tracé sera partiellement adapté en fonction de la configuration de certains lieux. Un document explicatif sera fourni lors du retrait du dossard. Cette manifestation étant non compétitive, l'organisateur recommande aux parents responsables de veiller à la bonne aptitude physique de leurs enfants pour profiter pleinement de l'évènement.

6. DATES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes du **lundi 17 novembre 2025 au dimanche 7 décembre 2025 minuit (dans la limite de 2 000 dossards)** uniquement en ligne sur le site : <https://in.njuko.com/trail-urbain-douai-2025>

. Aucune inscription sur place.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

- Vendredi 12 décembre de 10h à 12h et de 13h30 à 20h,
 - Samedi 13 décembre de 10h à 18h
- à la halle aux Draps de l'hôtel de ville,
83 rue de la Mairie.

Le dossard sera délivré sur présentation d'une pièce d'identité (ou sa copie) du participant. Il est possible de retirer le dossard d'autres participants sur présentation des pièces d'identité (ou leur copie) des participants concernés.

Chaque dossard doit être accroché et visible sur le devant du coureur pour pouvoir accéder aux lieux visités et aux ravitaillements. **Prévoir un moyen d'accroche (épingles...)**

8. HEURES DE DÉPART

Les participants seront répartis en 8 vagues de 250 personnes

• **3 vagues de "course" : départs à 18h, 18h05 et 18h10**

• **5 vagues de "marche" : départs à 18h20, 18h25, 18h30, 18h 35 et 18h40**

Chaque participant pourra choisir sa vague de départ au moment de l'inscription en fonction de son choix (**marche ou course**). **Aucun changement de vague ne sera autorisé après celle-ci.**

Toutes les visites dans les lieux fermés s'effectueront obligatoirement en marchant.

9. MÉDICAL

L'assistance médicale est confiée à la Croix Rouge.

10. ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance **Responsabilité Civile Organisateur** souscrite auprès la compagnie SMACL ASSURANCES SA (141, avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9). **Police Numéro 20638/H**

11. DROIT À L'IMAGE - CNIL

Par le présent règlement, les participants acceptent la libre utilisation, sur papier ou sur Internet, des photos, vidéos, images et tout enregistrement au sol ou aérien relatif à cette épreuve.

12. REMBOURSEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents. Le remboursement sera possible uniquement dans ces conditions.

Aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation du fait d'un participant, quelque soit le motif.

13. RESPONSABILITÉS DU PARTICIPANT

• Le participant s'engage à respecter le code de la route et à utiliser au maximum les trottoirs en suivant les instructions des signaleurs et de la police municipale le cas échéant.

• Le participant s'engage sous sa propre responsabilité (ou celle de son adulte responsable) au Trail Urbain de Douai. Il assume par conséquent les risques inhérents à la participation à une telle épreuve (défaillance physique, accident au cours de l'épreuve, dommages divers, etc.).

• Le participant reconnaît par le présent règlement et par sa participation à cette épreuve décharger les organisateurs de toutes responsabilités, dommages et intérêts.

14. REMARQUES GÉNÉRALES

• Le Trail Urbain de Douai est une activité pédestre (à l'exception des personnes à mobilité réduite). Par conséquent, tout autre assistance ou moyen de locomotion sont interdits, notamment tous les engins à roues (trottinettes, vélos, rollers, skates, overboard) ainsi que nos amis les animaux.

• **Les poussettes sont tolérées sous l'entière responsabilité d'un adulte qui assumera les passages du parcours +/- adaptés à celles-ci.**

• Toutes les visites dans les lieux fermés s'effectueront **obligatoirement en marchant avec le port visible du dossard et en enlevant les casquettes, bonnets... dans les lieux de culte.**

• Tout participant à l'origine d'un quelconque désordre se verra immédiatement exclu de la manifestation et fera l'objet d'éventuelles poursuites.

15. CONSEILS PRATIQUES

• Le Trail Urbain de Douai se déroule durant la période hivernale, veillez à adapter votre tenue vestimentaire et éventuellement celle de l'enfant que vous accompagnez.

• Nous recommandons vivement l'utilisation d'une lampe frontale (mais non obligatoire).

• Cette manifestation vous donne la possibilité de vous détendre : adoptez la zen attitude et faites preuve de patience.

• Tous les lieux visités sur le parcours font partie du patrimoine douaisien dont la valeur est inestimable. L'organisateur compte donc sur la responsabilité de tous les participants pour faire preuve d'exemplarité.